



SYNDICAT

ALLIANCE

PN - POLICE MUNICIPALE

Présentation

195

Créé le 8 juin 1995 par le regroupement du Syndicat Indépendant de la Police Nationale (SIPN) et du Syndicat National des Enquêteurs et des Policiers d'Investigation (SNEPI), Alliance Police Nationale, syndicat majoritaire regroupe aujourd'hui plus de 45 000 adhérents actifs, administratifs, techniques et scientifiques. Particulièrement attachée aux institutions de la République, au code de déontologie de la Police Nationale et aux principes de la déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen, l'organisation défend les intérêts moraux et professionnels des policiers.



Nos valeurs

- Étudier et défendre les intérêts moraux et matériels de ses adhérents
- Développer les liens de compréhension, d'amitié et de solidarité entre ses adhérents.
- Protéger les Policiers contre toute atteinte d'ordre administratif et professionnel qui pourrait être portée à leurs droits et à leur honorabilité.



ALLIANCE PN - POLICE MUNICIPALE

Le Bureau National



Lors de son 10ème congrès, ALLIANCE Police Nationale a renouvelé son bureau pour quatre années, un bureau à la tête duquel **Fabien VANHEMELRYCK** a été élu Secrétaire Général.

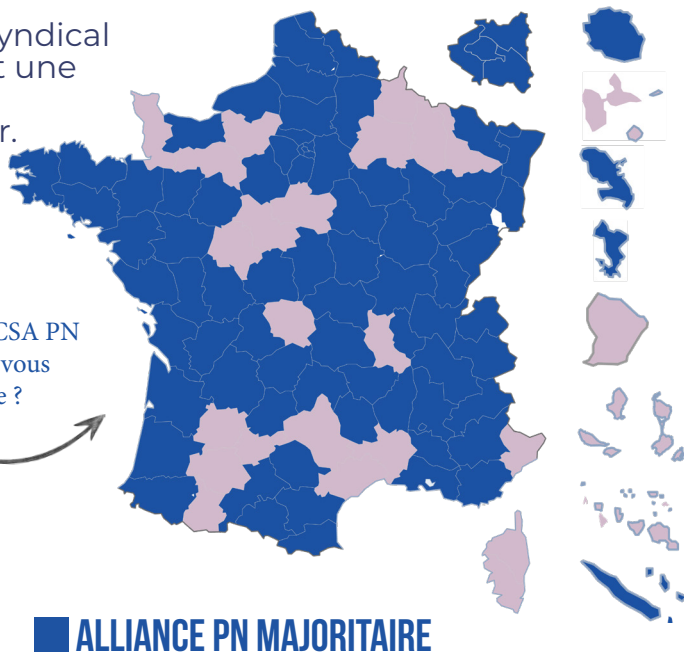
Élections Professionnelles

Le résultat de 2022 est historique, le Bloc syndical mené par Alliance Police Nationale obtient une majorité écrasante et s'impose comme la première force au ministère de l'intérieur.

La participation à ces élections a atteint 76%, le taux le plus élevé au niveau ministériel.



Cartographie des CSA PN par départements, vous avez dit majoritaire ?



■ ALLIANCE PN MAJORITAIRE

Le BLOC Syndical

Ce sont 13 organisations syndicales qui se sont alliées durant les élections Professionnelles 2022 sur la dynamique du syndicat Alliance Police Nationale.

Depuis les élections Professionnelles de 2022, le BLOC syndical a imposé à l'administration de nombreuses revendications (LOPMI, réforme des retraites, IAM, pratique du sport, Prime JO, Action sociale, etc...)



13

ALLIANCE PN - POLICE MUNICIPALE

ALLIANCE AVANTAGES



Alliance avantages est une association à but non lucratif, unique dans le paysage syndical qui permet d'améliorer ton pouvoir d'achat, et de bénéficier d'avantages spécifiques sur une gamme de produits dans le domaine des loisirs, des vacances, de la culture, des biens de consommation, d'équipements professionnels, etc...

Les offres sont nombreuses et variées !



Si tu es à jour de cotisation, tu peux t'inscrire directement sur le site allianceavantages.fr pour accéder à la partie privée.



ALLIANCE PN - POLICE MUNICIPALE

Cahier revendicatif APN Filière Police municipale

Alliance Police Nationale est le premier syndicat de la Police nationale. Les forces de sécurité intérieure ne sont pas uniquement composées de Policiers nationaux. Les Polices municipales et la Gendarmerie nationale en font également partie.



Notre objectif est de devenir le premier syndicat regroupant l'ensemble des forces de sécurité intérieure. En effet nous le savons tous, la sécurité est et restera toujours la première des libertés qui conditionne l'exercice de toutes les autres, qu'elles soient collectives ou individuelles.

La sécurité restera donc toujours un thème politique majeur. Les enjeux sont par conséquent considérables sur l'ensemble des dispositifs législatifs, réglementaires, matériels et humains.

Nous devons donc étendre notre périmètre et notre champ d'action tant les missions deviennent perméables.

L'objectif est bien que notre syndicat soit au cœur des questions de la sécurité. Nous ne pouvons plus penser encore isolément tant cette thématique ne peut plus être abordée de façon fragmentée. Elle nécessite une force syndicale capable de porter une vision ambitieuse et globale. S'ouvrir à la branche municipale, c'est peser encore plus lourdement et efficacement sur les décisions politiques, leurs déclinaisons et les moyens afférents.

C'est le but de la création d'une filière métier Police municipale au sein de notre organisation.

Les axes de rapprochement

- **Le Livre Blanc**

Le Livre blanc sur la sécurité Publique était déjà dans cette optique de conforter le rôle du maire et des Polices municipales dans la sécurité du quotidien. Ce document réaffirme le rôle du maire qui est et doit rester le pivot de la sécurité dans sa commune en sa qualité de magistrat disposant d'un pouvoir général de Police administrative. Le Livre blanc ouvre la voie à une réflexion sur les pouvoirs de Police d'autres strates de collectivités (départements, régions) et leurs périmètres d'attribution.

En trente ans, les Polices municipales se sont considérablement développées répondant ainsi à un besoin des administrés non satisfait par les forces de sécurité intérieure d'Etat progressivement accaparées par des priorités gouvernementales parfois contradictoires, des reporting incessants et aliénants ainsi qu'une procédure judiciaire chronophage.

- **Perméabilité des Polices municipales par la Police nationale**

Selon la cour des comptes en 2023, il y a environ 3 000 démissions au sein de la Police nationale ; les magistrats pointent principalement la concurrence des Polices municipales. Ce qui tend à dire que bon nombre de nos collègues de la Police nationale deviennent des agents ou des cadres des Polices municipales.

- **Désengagement de l'Etat sur la Sécurité publique**

Face au souci récurrent d'effectifs de la Police nationale, et le manque de visibilité de présence voie publique, les élus ont fait le choix, pour répondre à la demande légitime de sécurité de leurs administrés, de créer une Police municipale au sein de leur commune.

Nous devons trouver une équation pour faire évoluer le métier de la Police nationale, de le recentrer sur son cœur de métier tout en proposant aux Polices municipales un nouvel essor dans leurs revendications.

Les Policiers municipaux souffrent d'un manque patent de représentativité. Les organisations syndicales censées les représenter sont en effet majoritairement des excroissances de grandes centrales, elles-mêmes déclinées dans des structures transverses sans lien avec les questions de sécurité et les problématiques spécifiques des policiers municipaux.

Par ailleurs, certaines centrales syndicales sont idéologiquement hostiles à la Police et aux Policiers. Comment compter sur le soutien de ceux qui se compromettent ou s'acoquinent avec les contempteurs des Policiers et dénoncent de prétendues discriminations ou violences Policières, tout en manifestant parfois aux côtés de ceux qui nous insultent et nous agressent ?

Notre but n'est pas d'opposer les différentes composantes des FSI mais bien de travailler sur ce qui nous rassemble dans un objectif de complémentarité, de respect des ADN et des identités de chacun et de développer les axes qui peuvent nous permettre d'avancer collectivement et individuellement, tant sur une politique nationale de sécurité commune que dans les revendications propres à chaque entité.

Nos préoccupations majeures sont les mêmes quant à l'amélioration des conditions d'exercice des missions et les risques encourus : cadre d'emploi, conditions d'usage de la coercition, engagement du feu, absence ou insuffisance de la réponse pénale, impunité des délinquants d'habitude, augmentation des violences à l'encontre des agents dépositaires de l'autorité, explosion du nombre de blessés en service, inadéquation du traitement judiciaire des actions de police par certains magistrats, déficit de protection fonctionnelle, sanctions déguisées par des mesures judiciaires arbitraires aux conséquences néfastes pour les agents (interdictions d'exercer avant toute décision ayant autorité de la chose jugée), absence de soutien voire condamnation immédiate par le pouvoir politique... nous sommes tous susceptibles d'être confrontés à ces situations.

Face à une représentation syndicale éparse et atone, Alliance Police Nationale met à la disposition des Policiers municipaux toute la puissance de la première force syndicale de la Police nationale. Une organisation structurée, résolument pro active, avec un portail politique et médiatique à même de donner de la résonance aux problématiques soulevées par les Polices municipales.

Nos axes de réflexions :

Notre vision des missions assignées aux Policiers municipaux.

L'action des Polices municipales doit se déployer de manière complémentaire et dans le respect de la libre administration des communes. Les Polices municipales disposant en propre d'une légitimité, fondée sur la proximité de leur action au service de la sécurité et de la tranquillité publique.

Dans ce contexte, les premières réflexions menées dans le cadre du Beauvau de la sécurité suscitent des interrogations. Ainsi, l'octroi de certaines compétences de Police judiciaire aux Polices municipales risquerait de les placer sous l'autorité des parquets, et non plus des maires.

En revanche, une facilitation de l'accès à certains fichiers de Police est indispensable, ainsi qu'une extension de compétence judiciaire permettant de procéder à des contrôles d'identité.

Il faut acter le rejet de la perspective d'attribution du stock de procédures à apurer qui encombre les services de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale.

A l'heure où la concurrence entre les collectivités pour recruter des agents de police municipale s'intensifie, au détriment des petites villes les moins dotées en moyens. Les Polices municipales ont besoin d'une feuille de route claire et précise permettant d'identifier les missions et uniformiser les pratiques, tout en laissant aux maires la liberté de définir l'orientation qu'ils souhaitent donner dans le cadre de la loi.

La Police municipale est la police de la tranquillité publique, la Police du quotidien. Elle est une composante essentielle du continuum de sécurité, au service des maires, eux-mêmes au service de leurs administrés.

Maintien du monopole du Centre National de la Fonction Publique Territoriale mais extension par la création de plateformes annexes déconcentrées avec des plates-formes techniques adaptées au métier, notamment en ce qui concerne les gestes techniques professionnels d'intervention (GTPI), les formations préalables à l'armement (FPA) et les formations d'entraînement au tir (FE) et aux salles de vidéo-protection.



VOLET CATÉGORIEL :

- Reconnaissance de la pénibilité via une bonification quinquennale (prenant part au calcul de la pension)
- Mise en place de nouvelles bonifications Indiciaires (NBI) afin de prendre en compte la reconnaissance des spécialités, des encadrants intermédiaires et des missions.
- Refonte des cadres d'emploi, avec l'impérieuse nécessité d'adapter les grilles indiciaires aux responsabilités accrues et diversifiées des agents. Mieux reconnaître la complexité et la spécialisation croissantes des missions de Police municipale, tout en assurant leur sécurité et leur efficacité sur le terrain.

PRÉROGATIVES ET COMPÉTENCES :

- Port d'arme systématique pour tous les Policiers municipaux dans le cadre d'une dotation individuelle sauf volonté contraire de l'agent.
- Développement de l'armement intermédiaire
- Inclusion à la formation préalable à l'armement dans la formation initiale
- Obligation d'une formation d'entraînement annuelle GTPI, développement à la condition physique opérationnelle et les fondamentaux de la self défense (40 % des Polices municipales ne sont pas armées)
- Référentiels de formation communs au niveau national
- Faire reconnaître les FIA de la Police municipale en tant qu'équivalence de diplôme

TRAITEMENTS ET ÉVOLUTION :

- Revalorisation des grilles indiciaires
- Catégorie active pour toutes les catégories de la filière Police municipale
- Exhaussement de catégorie C à B / B à A / A à A +
- Création d'une nouvelle NBI liée aux risques particuliers d'atteinte à l'intégrité physique de 30 points cumulable avec la NBI actuelle des filières Police
- Intégration de la prime « Police » dans la prise en compte de la liquidation de la retraite à l'instar de la prime « feu » des sapeurs-pompiers dans le calcul de la retraite
- Possibilité d'accorder des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires indice 1 à 8 pour les catégories C et B avec possibilité de cumul avec les indemnités horaires pour travaux supplémentaires
- Possibilité pour les communes de créer de nouvelles primes de fin d'année cumulables indépendantes du régime indemnitaire avec tacite reconduction



Rejoignez-nous et suivez-nous :

SITE INTERNET
www.alliancepnpm.fr



Page Facebook
Alliance PN - Police Municipale





POLICE MUNICIPALE

BULLETIN D'ADHESION 2024

ALLIANCE Police Nationale

BP 30447 - 75525 PARIS CEDEX 11 - www.alliancepn.fr

INFORMATIONS PERSONNELLES

Madame

Monsieur

Nom :

Prénom :

Nom de jeune fille :

Téléphone :

Conjoint adhérent : **ACTIF PN**

PATS

POLICE MUNICIPALE

Nom du conjoint adhérent :

N° Adhérent du conjoint :

Date de naissance : / /

Lieu de naissance :

Adresse postale :

Code postal :

Commune :

Adresse mail :

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES

CATEGORIES: A B C GRADE :

Date d'entrée en PM :

MAIRIE D'AFFECTATION :

CODE POSTAL MAIRIE AFFECTATION :

Tél professionnel :

Affectation NUIT : **Selectionner votre plage horaire** Horaire de soirée : Horaire de nuit (plage 00h-05h) :

INFORMATIONS SUR LA COTISATION ET PAIEMENT

cotisation syndicale déductible des impôts à hauteur de 66%	Catégories / Grades	Cotisation annuelle	Coût réel (après déduction d'impôts)	Moyens de paiement : (au choix)
	Catégorie C <input type="checkbox"/>	75 €	25,5 €	<input type="checkbox"/> carte bancaire <input type="checkbox"/> espèces <input type="checkbox"/> un seul chèque (à l'ordre d'ALLIANCE Police Nationale) <input type="checkbox"/> prélèvement automatique récurrent en une fois. (remplir le mandat de prélèvement SEPA ci-dessous, en y joignant un R.I.B.)
	Catégorie B <input type="checkbox"/>	90 €	30,6 €	
	Catégorie A <input type="checkbox"/>	115 €	39,1 €	
	Retraité <input type="checkbox"/>	56 €	19,04 €	

Les cotisations couples (de tous corps) bénéficient d'une réduction de 25%. Les primo-prélèvements bénéficient de 10% de réduction. Dès la 2ème année de prélèvement, 5% de réduction. Ces réductions sont applicables et cumulables entre elles sur une année civile de cotisation.

- Je ne souhaite pas recevoir les informations syndicales par Mail.
- Je ne souhaite pas recevoir les informations syndicales par téléphone.
- Je m'oppose à ce qu'ALLIANCE Police Nationale diffuse ces informations auprès de ses partenaires, conformément au RGPD, vous pouvez exercer votre droit d'accès à vos données et les faire rectifier en contactant DPO@alliancepn.fr

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance préalablement à la signature du présent bulletin d'adhésion des conditions générales et particulières du Règlement Intérieur d'ALLIANCE Police Nationale, définissant les droits et les obligations des parties relatifs à l'adhésion.

L'adhérent reconnaît avoir reçu d'ALLIANCE, toute information nécessaire à son engagement, règlement intérieur consultable sur notre site.

ALLIANCE AVANTAGES



En adhérant à ALLIANCE POLICE NATIONALE, vous êtes adhérent à ALLIANCE AVANTAGES qui vous permet d'améliorer votre pouvoir d'achat et de vous ressourcer en famille ou entre amis.



ALLIANCE AVANTAGES - Plus d'offres sur <https://www.allianceavantages.fr/>



MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Paiement Récurrent

Référence Unique du mandat délivrée par ALLIANCE POLICE NATIONALE

Identité du payeur, Titulaire du compte

Madame

Monsieur

NOM

Prénom

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

Coordonnées bancaires - Désignation du compte à débiter

(joindre obligatoirement un R.I.B. comportant les mentions ci-dessous)

BIC :

IBAN :

Désignation du Créancier

ALLIANCE POLICE NATIONALE
BP 30447 - 75525 PARIS CEDEX 11

Identification Création SEPA (ICS)

FR95ZZZ273295

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez : A/ ALLIANCE PN à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte B/votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'ALLIANCE PN. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande éventuelle de remboursement devra être présentée : dans les 8 semaines suivant la date débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Fait à

le / /

Signature :



POLICE
MUNICIPALE

| ALLIANCE PN - POLICE MUNICIPALE